

Paris, le 5 mars 2025

FIN DES NEGOCIATIONS COMMERCIALES 2025 : Les industriels PME-ETI s'enfoncent dans la crise, une loi EGALIM à adapter d'urgence

Les négociations commerciales 2025 viennent de s'achever et les industriels PME-ETI en ressortent encore plus fragilisés faute d'avoir pu obtenir un juste prix. 62% estiment ainsi que l'année 2025 sera pire que l'année 2024 pour leur activité. Dans ce contexte particulièrement compliqué, la FEEF qui représente les industriels PME-ETI (22 000 entreprises françaises) alerte sur l'urgence d'adapter le cadre actuel de la relation industrie-commerce. Celui-ci est devenu si complexe qu'il met aujourd'hui en péril la compétitivité des entreprises du territoire.

Malgré une demande d'évolution tarifaire raisonnable de +3 % en moyenne en début de négociations, demande nécessaire pour faire face à la hausse des coûts de production, le premier bilan montre que les industriels PME-ETI ont dû accepter des baisses de tarif entre 0 et -1 %. Une situation intenable pour ces entreprises dont l'équilibre économique est déjà très fragile : entre 2018 et aujourd'hui, le nombre de PME-ETI déficitaires a bondi de 19 % à 33 %*.

Des règles de négociation qui ne tiennent pas compte des PME-ETI

La complexité et la rigidité des règles encadrant la relation industrie-commerce accentuent le déséquilibre au détriment des PME-ETI et ne permettent pas de créer de la confiance dans les négociations commerciales. Dans une lettre ouverte adressée au Premier ministre François Bayrou le 6 février 2025 et restée sans réponse à ce jour, la FEEF alertait déjà sur un cadre législatif trop complexe et inadapté à la réalité des PME-ETI.

Loi EGALIM : deux mesures centrales pour soutenir les industriels PME-ETI

Alors qu'une nouvelle réforme d'EGALIM devrait voir le jour dans quelques semaines, la FEEF appelle à une évolution urgente du cadre des négociations commerciales pour permettre aux PME-ETI de continuer à jouer leur rôle économique et social :

- **Adapter les règles de négociation à la taille des entreprises** : la directive européenne sur les pratiques commerciales déloyales de 2019 différencie les fournisseurs en fonction de leur chiffre d'affaires mondial (seuil fixé à 350 millions d'euros). Cette distinction doit être intégrée en France pour mieux prendre en compte la réalité économique des PME-ETI ;
- **Garantir un cadre économique viable aux PME-ETI** : la survie de ces entreprises passe par une meilleure visibilité et un juste prix. Sanctuariser leurs tarifs en centrant les négociations commerciales sur le contenu du plan d'affaires, comme cela se pratique dans la grande majorité des pays dans le monde, permettrait de redonner de l'oxygène aux PME-ETI.

« Les PME et ETI industrielles sont le moteur de notre économie. Elles fabriquent en France, créent de l'emploi local et apportent de la diversité aux consommateurs. Il est urgent d'adapter et de simplifier la réglementation en commençant par le respect du tarif des fournisseurs PME-ETI pour que nos entreprises puissent continuer à exister et à innover. La durée de négociations est également à revoir :

nous ne pouvons pas passer un quart de l'année à négocier ! », explique Léonard Prunier, Président de la FEEF.

*Etude ACSEL-Banque de France pour la FEEF (septembre 2024)

A propos de la FEEF :

La FEEF (Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France) représente les PME-ETI fabriquant les produits de consommation du quotidien. Cela correspond à 22 000 entreprises indépendantes, 250 000 emplois directs et 33 000 sites de production répartis dans les territoires. Garantes de la souveraineté industrielle et alimentaire de la France, ces entreprises de nos régions sont engagées en faveur des produits responsables, de l'approvisionnement et de l'emploi local. A cet égard, la FEEF a créé en 2014 le Label RSE « PME+ » pour valoriser les actions sociétales des PME-ETI fournisseurs de la distribution.

www.fef.org

Contact presse

FEEF : Virginie Feuillebois – Tél. : 01 47 42 43 33 – Email : vfeuillebois@fef.org